



SMISP-Info

18 novembre 2014 - N°08

Autant en emporte les MISP : « Avons-nous encore notre place dans les ARS ? » Séminaire du Conseil syndical du 7 novembre

Les discussions du conseil syndical se sont développées essentiellement autour de cette question lors de ce séminaire qui s'est déroulé à Paris le 7 novembre.

Lourd bilan de 4 années d'ARS

* *pour les MISP*: perte de notre expertise collective, mise en cause de notre indépendance professionnelle, dégradation de notre formation initiale et absence de procédures adaptées pour la mise en œuvre (pourtant obligatoire) de notre développement professionnel continu, mise à l'écart des processus de décision, recours de plus en plus fréquents à des médecins contractuels sans formation ou expérience de santé publique, statut de fonctionnaire d'Etat dévalué et remis en cause dans les faits,...

* *en terme de fonctionnement général*: directions autocratiques et hiérarchie inadaptée (remplacement d'une « hiérarchie de sachants » par une hiérarchie de « managers gestionnaires »), conditions de travail à haut risque psycho-social, situation de conflits d'intérêts de plus en plus nombreuses parmi nos dirigeants,....

Dégradations inquiétantes de la santé publique : La création des ARS, dans laquelle nous avions fondé de grands espoirs, n'a pas tenu ses promesses en matière de santé publique. Malgré notre action et nos revendications, et ce dès la phase de préfiguration des ARS, aucune réponse satisfaisante n'est venue de nos ministres, secrétaires généraux ou DRH qui se sont succédés. La situation s'aggrave et les conditions d'exercice des missions ont atteint un tel niveau de dégradation qu'il est à craindre des répercussions sur la santé et la sécurité de la population.

La RGPP puis la MAP et leur cortège de baisse des effectifs, la doxa néolibérale réclamant moins d'Etat et s'attaquant sans répit aux fonctionnaires (trop nombreux, trop favorisés, pas assez productifs,.... - air connu et seriné à souhait...) associées à l'externalisation de nos missions comme le contrôle,.... ont eu raison des espérances initiales.

La question d'un nouveau cadre de travail se pose en termes de révision ou d'évolution de notre statut et de notre « dépendance » hiérarchique

Pour mettre en œuvre les préconisations de la stratégie nationale de santé et de la future loi relative à la santé et garantir à nos concitoyens une santé de qualité, nous devons exiger un cadre de travail qui puisse nous permettre d'exercer nos missions régaliennes de fonctionnaires d'Etat et nos missions de médecins de santé publique garantissant à nos concitoyens un rééquilibrage de la politique de santé au profit de la prévention, une sécurité sanitaire satisfaisante et une sécurité et une qualité des soins de haut niveau.

Nos confrères, notamment pharmaciens et ingénieurs, se posent la même question et nous nous devons d'être une force de propositions, faute de quoi nous pourrions être complices des incidents voire des accidents qui risquent de survenir. Plusieurs pistes ont été évoquées lors du séminaire, nous devons les discuter entre nous et les finaliser.

Affaire à suivre donc dans nos colonnes... !!!!!



Élections: votez, faites voter UNSA et SMISP-UNSA

L'ensemble des élections aux commissions administratives paritaires (CAP), aux commissions consultatives paritaires pour les agents non titulaires (CCP) et aux Comités techniques (ministériels ou CTM, comités techniques d'administration centrale, comités techniques communs à plusieurs ministères, etc...) se dérouleront le 4 décembre. Leurs résultats participent à la reconnaissance de la représentativité syndicale.

Points importants

Matériel de vote parvenu au plus tard le **20 novembre**.

Vote **uniquement par correspondance pour la CAP**.

Retour des bulletins de vote : au plus tard le jour du scrutin soit le **jeudi 4 décembre**.

N'attendez pas donc pas le dernier moment pour adresser vos bulletins. Il est recommandé de poster l'enveloppe au plus tard le **jeudi 27 novembre**

Élections à la CAP : liste SMISP-UNSA : Vos représentants ont beaucoup œuvrés cette année pour obtenir le meilleur traitement possible pour les collègues. Nous avons l'objectif de conserver au moins nos 5 sièges actuels en CAP

Les candidats : Béatrice BROCHE : ARS Languedoc Roussillon, Catherine GUICHARD : DGS, Christine PIAU : ARS Midi-Pyrénées, Sylvie CHAZALON : ARS Basse - Normandie, Thierry MATHIEU : ARS Provence -Côte d'Azur, Guy DELERUE : ARS Nord -Pas de Calais, Aminata SARR : DGS, Sylvie RENARD - DUBOIS : ARS IdF puis de Picardie en 2015, Pierre BUTTET : ARS Ile-de-France, Christine GODIN - BENHAIM : ARS Rhône - Alpes, Sophie ALSIBAI : ARS Lorraine, Marie-José MOQUET : ARS Ile - de - France

Zoom sur les comités ministériels.

La composition et le rôle des comités techniques dans la fonction publique d'État sont fixés par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Un comité technique, instance de concertation, a compétence pour examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des organisations, établissements ou services, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les règles statutaires et celles relatives à l'échelonnement indiciaire, les grandes orientations de la politique indemnitaire, etc... Ce sont des organes très importants de la vie d'une structure.

Seuls les représentants du personnel ont un droit de vote et, en cas d'avis défavorable unanime de leur part, une deuxième délibération doit être obligatoirement organisée. A titre d'exemple notre CTM ministériel (placé auprès du ministre chargé des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes), a notamment examiné, lors de ses dernières séances : le bilan indemnitaire 2013 et le projet de texte pour la répartition et l'attribution des éléments accessoires de rémunération pour 2015, les textes de cadrage pour l'organisation des élections professionnelles, le plan de formation 2014,... (Référence et informations [site du ministère de la fonction publique](#) et dans le [décret n°2011-184 du 15 février 2011](#)) La liste UNSA pour le CTM de notre ministère (à laquelle s'est ralliée la CFTC) comporte plusieurs représentants du SMISP-UNSA dont certains en position éligible : Thierry Mathieu (ARS PACA), Guy Delerue (ARS Nord - Pas-de-Calais), Sylvie Renard-Dubois (ARS IdF puis Picardie en 2015), Doriane Argaud (ARS Rhône-Alpes) et Marie-Hélène Desbordes (ARS Limousin).

Votez, faites voter UNSA-CFTC pour le CTM

SMISP-UNSA pour la CAP

Consultez, sur notre site www.smisp.fr, notre profession de foi pour la CAP.

Formation des médecins de santé publique... encore une opportunité ratée

Depuis plusieurs années, suite à une décision déplorable du précédent directeur de l'EHESP, la responsabilité pédagogique de la filière de formation des médecins inspecteurs de santé publique était assurée par une pharmacienne inspectrice de santé publique, conjointement à la responsabilité pédagogique de la filière de son corps d'origine. A l'occasion de son départ, le SMISP a porté un projet ambitieux de développement d'une formation professionnelle initiale et continue (notamment pour le DPC) des médecins de santé publique amenés à travailler dans les ministères, agences et différents services de l'état et des collectivités territoriales, au-delà de la formation des seuls MISP.

Nous demandions le maintien d'un poste à plein temps de responsable pédagogique de la filière PHISP et la création d'un temps plein médical pour assurer celle de la filière MISP et le projet de DPC en concertation avec les responsables de filières de formation professionnelle des médecins de santé publique de l'EHESP, des universités ou des centres de formation de chaque corps.

Ce projet suscitait l'intérêt d'un certain nombre de responsables de l'EHESP et d'universitaires de santé publique. Nous en attendions, une amélioration de l'attractivité de nos métiers par l'acquisition d'une culture commune de santé publique, une diversification des modes d'exercice et la simplification de la mobilité des médecins de santé publique entre les différents organismes employeurs.

La réalité budgétaire aura été plus forte et malgré nos interventions, nous ne pouvons que constater la simple reconduction de 2 postes à mi-temps, un pour chacune des 2 filières, stratégie dénuée de toute ambition. La nouvelle Loi de Santé publique a donc toutes les chances d'être discutée et mise en œuvre avec toujours plus de gestionnaires et bien peu de techniciens.

([Courrier commun](#) SMISP/SPHISP à la DRH).

La santé publique se réduit comme peau de chagrin

Projet de loi de finances 2015 : encore 353 postes en moins pour notre ministère.

100 postes en moins sont prévus pour les ARS (80 ETP pour le plafond d'emploi de l'Etat et 20 ETP pour l'assurance-maladie) et 253 (surtout au détriment des agents de catégorie C) pour l'administration centrale et les services déconcentrés (DDI, DRJSCS).

(Source : communiqué de l'UNSA emploi-solidarité du 15 octobre.)

L'internat de santé publique : peu attractif lui aussi.

Décidément la santé publique n'est plus à la mode et il n'y a pas que la carrière de MISP qui n'attire pas. En effet, selon [une étude de la DREES](#) récemment publiée sur l'affectation des étudiants en médecine à l'issue des épreuves classantes nationales pour l'internat en 2013, la santé publique fait partie, à nouveau, des spécialités pour lesquels des postes sont restés vacants (avec la médecine du travail et la psychiatrie). Ces trois spécialités « voient même leur indicateur d'attractivité se dégrader par rapport à l'année précédente ».

Faudra-t-il inventer l'internat de « gestion et de management en santé » pour être au goût du jour ?

Primes 2014 : suite des épisodes... (SMISP-Info N°6)

Une possible bonne nouvelle ? : La DRH et les informations du dernier CNC confirment que le corps des MISP sera bien concerné par le dé plafonnement des primes dès cette année. Le dossier serait entre les mains du « guichet unique » (fonction publique et budget) et la réponse devrait parvenir avant la fin de l'année. Il n'est pas certain que cela soit une avancée pour nous car le projet de loi de finances 2015, présenté le 1^{er} octobre, prévoit le gel du point d'indice jusqu'en 2017 (déjà gelé depuis 2010 !) sans clause de revoyure et une forte réduction des enveloppes « mesures catégorielles » qui permettent de revaloriser le volet indemnitaire.

RIFSEEP en cours !!! La mise en place du fameux RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), succédané de la trop fameuse PFR (prime à la fonction et aux résultats), dans la fonction publique d'Etat, se poursuit. Un projet de circulaire, précisant les termes du **du décret n°2014-513 du 20 mai 2014**, vient d'être présenté aux organisations syndicales. L'application du RIFSEEP est fixée, pour la majorité des corps, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Composition du RIFSEEP :

* une indemnité principale mensuelle, l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) basée sur trois série de critères : « encadrement, coordination, pilotage et conception », « technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions », et « sujétions particulières »

* un complément annuel prenant en considération « la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail » (pas moins !)

Voir la réaction (« globalement négative ») sur le site de **[l'UNSA fonction publique](#)** où le projet de circulaire est également consultable

Vie syndicale

Site Internet du SMISP et comité éditorial : Le site Internet du SMISP (**www.smisp.fr**) a fait l'objet d'un toilettage récent : **consultez-le**, des éditoriaux y seront régulièrement publiés. Le conseil syndical s'est aussi doté d'un « comité éditorial » (B.Broche, J.Raimondeau, C.Candillier, C.Godin, O.Joseph, C.Lahoute) chargé d'animer la politique de communication du syndicat.

Fusion des corps MISP/SMISP : Les négociations sur la fusion et le nouveau statut, prévues avant la fin 2014 sont à nouveau reportées cette fois à début 2015, **cing ans qu'on en parle !!!**

DPC : Même si le dossier de notre DPC est actuellement au point mort au niveau du ministère, quelques actions se développent : journées des 11 et 12 septembre à Paris organisées par l'EHESP sur le thème : « Quelles propositions pour évaluer nos pratiques en santé publique ? », journée de l'AMISP le 2 octobre pour les médecins de santé publique. Une rencontre au ministère (DGOS) est prévue le vendredi 21 novembre prochain. Elle associera des représentants de l'intersyndicale des médecins salariés pour la FMC. Le SMISP-UNSA y participera et dira encore une fois à quel point il est désolant que le ministère à l'origine du DPC soit si peu moteur quand il s'agit de l'appliquer à ses personnels : médecins, infirmier(e)s ou pharmacien(ne)s.

Annuaire des agents : Accessible à partir de la page d'accueil du site Intranet de notre ministère (à gauche du titre de page), il contient beaucoup d'erreurs, d'indications parfois farfelues ou inexactes. A vérifier donc (les corrections sont à envoyer à **victor.otero@sante.gouv.fr**)

- Le SMISP c'est vous ! Adhérer, voter, réagir, participer... c'est faire vivre et revivre notre métier !

Le Bureau du SMISP- Informations et autres SMISP-Info sur **<http://www.smisp.fr/>**



SYNDICAT
DES MEDECINS
INSPECTEURS
DE SANTE
PUBLIQUE

RECU

UNION CONFEDERALE DES MEDECINS
SALARIES DE FRANCE (UCMSF)
www.smisp.fr

Reçu de , la somme (rayer les
mentions inutiles) de :

- soixante euros (Retraité(e) et contractuel(le))
- quatre vingt cinq euros (MISP)
- cent euros (MIChef)
- cent quinze euros (MIGénéral)

représentant la cotisation au SMISP pour l'année 2013 A....., le

NB : vous avez droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant de l'adhésion

Le trésorier : Thierry Mathieu

BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2014

Nom et prénom : Sexe : M / F Année de naissance : 19__

Coordonnées personnelles : adresse :

tél :

mail : _____@_____

Coordonnées professionnelles : adresse :

tél :

mail : _____@sante.gouv.fr

_____@ars.sante.fr

Fonctions actuelles :

Fonctions antérieures :

MISP : • date d'entrée dans le corps :

Contractuel(le) : •

1^{er} grade : • MIChef : • MIGénéral : •

Retraité : •

Echelon : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 HEA HEB HEC indice maj. : _____

Date de la nomination dans l'échelon : ____/____

- temps plein
- temps partiel : ____%
- disponibilité
- détachement
- congé parental
- congé maladie ou LD
- mis à disposition

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre. Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve).

date:

signature:

Chèque à l'ordre du SMISP, à renvoyer au trésorier :

Thierry MATHIEU - l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO